Dispositions en vigueur à compter du 1er juillet 2022 : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, doit être affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

<u>Séance du</u>	<u>Date de la</u> <u>convocation</u>	Nombre de conseillers				
07/12/2022	28/11/2022	En exercice : 19	Présents : 12	Pouvoirs :	Votants : 18	Absents :1

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Approuvé (pour : 15, abstentions : 3, contre :0)

• 348-22-40 Convention entre le « représentant de l'État » et les « collectivités » souhaitant procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État Approuvé (pour : 18, abstention : 0, contre : 0)

• 348-22-41 Demande de Mr CARON pour l'ouverture de certains dimanches Approuvé (pour : 15, abstention : 2, contre : 1)

• 348-22-42 Adhésion du Manoir au S.I.S.S de Pont-de-l'Arche Approuvé (pour : 18, abstention : 0, contre : 0)

• 348-22-43 CONVENTION D'HABILITATION POUR LE DEPÔT EN GROUPEMENT DE CEE Approuvé (pour : 18, abstention : 0, contre : 0)

• 348-22-44 DECISION MODIFICATIVE

Approuvé (pour : 18, abstention : 0, contre : 0)

• 348-22-45 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuvé (pour : 18, abstention : 0, contre : 0)

• 348-22-46 Dépenses anticipées 2023

Approuvé (pour : 18, abstention : 0, contre : 0)